

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 37 (2007)
Heft: 7-8

Rubrik: Assurances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

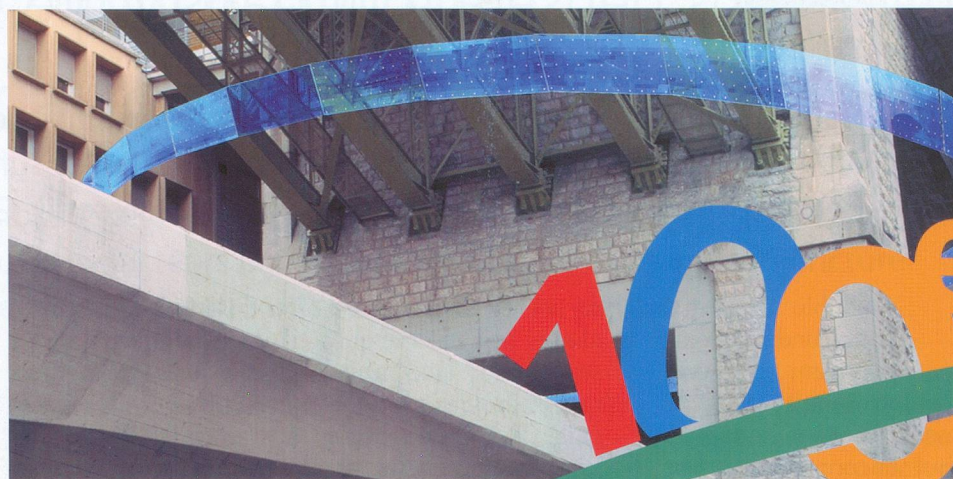
Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un troisième pilier durable

Les Retraites Populaires fêtent leurs 100 ans. L'occasion de rappeler ce qui fait leur spécificité.

Un peu d'histoire pour mieux comprendre. En 1901, le médecin et député vaudois Emile Dind, ému par la misère de bien des personnes âgées, dépose une motion proposant la création d'une assurance vieillesse obligatoire dans son canton. Le Conseil d'Etat coupe la poire en deux et opte pour une assurance facultative, gé-



rée par des mutuelles et subventionnée par l'Etat, solution concrétisée en 1907 par une loi. Les Retraites Populaires sont nées.

Grâce à la garantie du canton, elles prospèrent en dépit des guerres, du krach boursier de 1929 et de l'entrée en vigueur de l'AVS, en 1948.

Lorsque la LPP est instituée, en 1985, elles se glissent dans le créneau du 2^e pilier et élargissent l'éventail de leurs produits de type 3^e pilier, afin de mieux rivaliser avec les assureurs privés: aux rentes viagères, qui restent leur spécialité, viennent désormais s'ajouter des assurances sur le capital et des offres de placement à taux garanti. Moment pénible de leur histoire, la débâcle boursière de 2001-2002 les secoue, moins rudement toutefois que les assureurs privés. Résultat: par mesure de prudence, les assurés au bénéfice de rentes viagères différées seront privés par deux fois, en 2002 et en 2007, de l'«excédent», ce montant supplémentaire qui vient améliorer la rente garantie à vie. Aujourd'hui, Les Retraites Populaires ont reconstitué leurs réserves et poursuivent leur croissance, alors que le secteur privé accuse un lé-

Rente viagère immédiate

Produit phare des Retraites Populaires, cette rente est versée sitôt le capital déposé. Les Retraites Populaires offrent quatre variantes. Exemple avec un versement unique de Fr. 100 000.-, effectué par un homme de 65 ans :

Capital Fr. 100 000.-	Rente annuelle à vie	Rente d'excédent sur dix ans ⁽¹⁾	Rente totale	Taux de rente
Avec restitution du capital aux héritiers, après déduction des rentes versées ⁽²⁾	Fr. 4572.-	Fr. 663.-	Fr. 5235.-	5.24%
Sans restitution du capital aux héritiers	Fr. 5236.-	Fr. 680.-	Fr. 5916.-	5.92%
Avec transmission de la rente, en cas de décès	Fr. 4353.-	Fr. 680.-	Fr. 5033.-	5.03%
Avec restitution du capital aux héritiers, sans déduction des rentes versées ⁽³⁾	Fr. 2088.-	Fr. 761.-	Fr. 2849.-	2.85%

⁽¹⁾ Ensuite elle peut être augmentée ou diminuée.

⁽²⁾ Offre la plus avantageuse du marché: le taux est le plus favorable, après celui de la Nationale, et la part garantie à vie est de loin la plus élevée de toutes (selon les chiffres de SwissdataService GmbH).

⁽³⁾ Cette variante n'est proposée que par Les Retraites Populaires

ger déclin. Bonne nouvelle pour les assurés du 3^e pilier: l'«excédent» devrait leur être à nouveau versé, et peut-être plus vite que prévu...

Leurs différences

– **Pas d'actionnaires à contenter.** N'étant pas, comme la plupart des compagnies d'assurance, une société anonyme mais une mutuelle, Les Retraites Populaires ne subissent pas la pression des actionnaires qui réclament des bénéfices à court terme. Elles travaillent dans la stabilité. Comme elles n'ont pas de dividendes à verser, elles redistribuent aux assurés tous les bénéfices... lorsqu'il y en a.

– **Des rentes avantageuses.** Elles caracolent en tête du palmarès des assureurs vie, avec une part garantie à vie nettement plus importante que celle de la concurrence.

– **Des conseillers désintéressés.** N'étant pas payés à la commission, ils ne pratiquent pas une politique de vente agressive.

– **Des contrats souples.** L'assuré verse ce qu'il veut quand il veut; il n'est pas tenu de décider à l'avance quel type de rente il touchera à l'échéance.

– **Typiquement vaudoise.** Cette assurance est réservée aux personnes domiciliées dans le canton de Vaud ou qui y travaillent et aux Vaudois établis dans un autre canton ou à l'étranger. Mais les Neuchâtelois et Genevois bénéficient d'institutions similaires: les Rentes Genevoises et la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP). ■

Programme des festivités

Pour marquer leur centenaire, Les Retraites Populaires proposent des événements décoiffants.

Un festival itinérant.

Des animations, de la musique, un café restaurant, le spectacle de l'humoriste Karim Slama sur le thème de la cigale et la fourmi. Au Sentier du 6 au 8 juillet, à Payerne les 13-15 juillet, à Rolle les 20-22 juillet, à Aigle les 27-29 juillet, à Lausanne du 3 à 5 août (plus de détails sur le site www.lespopulaires.ch).

Décoration d'une station de métro. Fruit d'un concours, un lumineux mobile devrait être posé, en octobre, sur un pilier du pont Bessières, à Lausanne, si l'on résout d'ici là les problèmes techniques posés par cette œuvre futuriste.

Mécénat. Chaque année pendant cinq ans, l'institution soutiendra un projet mettant en valeur le patrimoine vaudois dans ses multiples dimensions: naturelle, scientifique, culturelle, etc.

Et encore. Des balades accompagnées ou non (itinéraires et détails sur le site interactif www.vaudpdv.ch), la réalisation par des élèves de l'Ecole des Métiers de Lausanne de 600 bancs publics, un tirage au sort donnant droit à une rente provisoire.

Les Rentes Genevoises changent leur image

Après plus de 150 ans d'existence, les Rentes Genevoises changent radicalement de ligne.



Rentes Genevoises

Comment rester unique? C'est à cette question que tentent aujourd'hui de répondre les responsables des Rentes Genevoises, vénérable institution fondée en 1849 par James Fazy. Dans l'esprit des Genevois, l'image des Rentes est fortement ancrée depuis des générations. On y entre parfois à la naissance pour ne quitter l'institution qu'à l'heure du dernier souffle.

«Aujourd'hui, les Rentes Genevoises expriment le besoin de faire franchir à leur marque un seuil important dans son histoire», explique André Bender, président du conseil d'administration. Il a fallu deux ans de travaux et de réflexion pour aboutir au résultat dévoilé au début de mois de juin. Plus qu'un changement d'image, c'est une véritable révolution qui s'est opérée au sein de l'institution. Dans un monde en perpétuel mouvement, on a voulu apporter calme et confiance. «Nous avons entrepris un travail de repositionnement de manière à proposer à nos clients la sécurisation de leur patrimoine», relève Sébastien Ramseyer, directeur du marketing.

Le célèbre logo aux armoiries du canton a donc cédé sa place à une ligne très épurée. «Le gris représente le calme et le sérieux. De son côté, le bleu illustre les notions de loyauté, de paix et de sécurité.» Les Rentes Genevoises visent à proposer un partenariat de confiance et aspirent à devenir un véritable gardien de projets de vie.

Ultime précision: pour adhérer aux Rentes Genevoises, il est impératif d'être domicilié dans le canton ou d'en être originaire.

J.-R. P.

Renseignements: Rentes Genevoises, Place du Molard 11, 1203 Genève. Tél. 022 817 17 17. www.rentesgenevoises.ch